

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 Novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, 45 Route du Neubourg Goupillières 27170 GOUPIL- OTHON sous la présidence Monsieur Sébastien ROEHM, Maire

Présents : Mesdames et Messieurs, BOUCHER Dany, CHARLET Bruno, DESHAYES Nicolas, DEWILDE André, GUEDON Sonia, Corinne HUE, ROEHM Sébastien, SCIPION Anita, Maria SERGENT, formant la majorité des membres en exercice; le Conseil Municipal étant composé de 14 membres.

Absents : BERNARD Nicolas a donné pouvoir à CHARLET Bruno, PARIS Vincent a donné pouvoir à Anita SCIPION, MILON David, Franck POUBELLE.

Secrétaire : GUEDON Sonia

Ouverture de séance

PROJET ECOLE :

1. Présentation du projet

Monsieur le Maire présente à l'ensemble du Conseil le projet d'agrandissement et de rénovation de l'école de la commune déléguée de Goupillières :

- Réhabilitation et extension de l'école maternelle, remise en état des classes existantes et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite. Réhabiliter le dortoir ; créer une autre classe, une salle de motricité et des sanitaires. Un local technique sera construit dans le prolongement côté mairie afin d'y placer une PAC. Un préau sera créé côté mairie. Cette extension s'inscrit dans une démarche écologique de construction bois et sera différente de la construction existante.

- Construction de 4 classes primaire de 50 M² chacune ; d'un bureau de direction ; d'une tisanerie pour les instituteurs. Construction de locaux sanitaires adaptés et séparés pour le personnel et les élèves ainsi que d'un local technique. Ce nouveau bâtiment sera relié au restaurant scolaire par un cheminement stabilisé et couvert (une paroi tout le long de ce cheminement permettra de couper le vent venant du Nord).

Une cour ainsi qu'un préau seront créés aux abords du bâtiment et reliés au parking existant.

2. Choix du bureau de contrôle

Pour mener à bien ce projet, monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire de choisir un bureau de contrôle.

Ce bureau sera chargé de s'assurer de limiter les risques de sinistres dès la conception du projet, jusqu'à la fin des travaux; ainsi que de prévenir les risques issus de la Co activité entre les entreprises intervenantes, les élèves, les enseignants, le personnel communal et tout autre tiers amené à se trouver à proximité du chantier, les travaux devant se dérouler durant l'année scolaire.

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- Pour la mission de contrôle technique

ENTREPRISES	MONTANTS H.T.	MONTANTS HT SI OPTIONS	TOTAL HT
APAVE	6 505 €	450 €	6 955 €
BUREAU VERITAS	9 360 €	/	9 360 €
QUALICONSULT	7 960 €	380 €	8 340 €
SOCOTEC	9 050 €	1 850 €	10 900 €

- Pour la mission de coordination de la Sécurité et de la Protection de la Santé

ENTREPRISES	MONTANTS H.T.
APAVE	4 095 €
BUREAU VERITAS	4 280 €
QUALICONSULT	3 780 €
SOCOTEC	3 825 €

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

De Choisir la société APAVE

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en place des missions de contrôle technique et la mission de Sécurité et de la Protection de la Santé

De prévoir les crédits nécessaires au BP 2020.

3. Plan de financement

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	
1	MONTANT TOTAL DU PROJET H.T. 1 300 000 € ?
2	SUBVENTION D.E.T.R. ENVISAGEE 40%
3	EMPRUNT 10 %
4	AUTRES SUBVENTIONS DEMANDEES (Préciser le Type de subventions) 10 %
	Conseil Départemental de l'EURE 10 %
	Région Normandie 10 %

	Autres demandes de Subventions	
5	AUTOFINANCEMENT	20 %

4. Demandes de subventions DETR et Conseil Départemental

Monsieur le Maire propose au Conseil de solliciter les services de l'Etat ainsi que ceux de la Région Normandie, du Conseil Départemental de l'EURE ainsi que tout autre organisme susceptible d'aider la commune de GOUPIL-OTHON dans la réalisation de ce projet

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire reprenant la présentation du projet de création de 4 classes de primaire ainsi que l'agrandissement et la réhabilitation de l'école maternelle de la commune déléguée de Goupillières.

Après avoir eu la présentation du plan de financement du projet.

Après en avoir délibéré le conseil Municipal décide avec

12 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

D'autoriser Monsieur le Maire à demander des subventions aux organismes présentés ci-dessus.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant au projet

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21h 00

Goupil-Othon 08 Novembre 2019

Le Maire Sébastien ROEHM

COMMUNE DE GOUPIL-OTHON